

Communiqué  
Demande de classement du domaine de Grignon – AgroParisTech

le 4 avril 2021

Le site de Grignon, en périphérie de l'Ile-de-France, est un atout précieux de notre patrimoine. D'une superficie totale de 291 hectares, le domaine comprend des bâtiments historiques construits au XVIIIème siècle, dont son célèbre château en pierres et briques d'époque Louis XIII, une forêt de 133 hectares et des terres agricoles sur 145 hectares.

Depuis le 15 mars 2021, les étudiants d'AgroParisTech se mobilisent pour faire entendre leurs revendications concernant la vente du site de Grignon.

En effet, le ministère de l'Agriculture, propriétaire du domaine, a entamé depuis 2015 sa cession par l'intermédiaire de la DIE du fait du déménagement à Saclay d'AgroParisTech. Jusqu'au 26 mars, l'Etat se gardait la possibilité de suspendre ou d'annuler la vente. Cette date étant passée, le processus de vente est rentré dans sa phase finale. Parmi les quatre porteurs de projet retenus figurent deux promoteurs privés : Altarea Cogedim et Novaxia. Les deux autres porteurs de projet sont le Grand Paris Aménagement et le projet Grignon 2026, porté par la communauté de communes Cœur d'Yvelines. Seul le projet Grignon 2026 a été rendu public. Au vu du manque de transparence des projets des autres candidats, nous avons toutes les raisons de craindre une modification des bâtiments du domaine, une atteinte à l'authenticité du site voire une artificialisation des terres.

Nous demandions au début du mouvement un moratoire permettant de réévaluer les critères de vente, mais la date du 26 mars étant passée, les critères ne peuvent plus être modifiés. Après un rendez-vous avec le cabinet du Ministre de l'Agriculture le vendredi 19 mars, et un autre le lundi 22 mars avec la Direction Immobilière de l'Etat, nous n'avons obtenu aucune garantie de prise en compte de la valeur naturelle et patrimoniale du domaine. Dans ce contexte, le classement du site de Grignon est urgent pour garantir sa protection.

L'ensemble du domaine intra-muros - à savoir les terres agricoles, la forêt et les bâtiments construits avant 1941 - est inscrit aux monuments historiques depuis le 5 juillet 1941.

Une procédure de classement a déjà été entamée en 2020 mais le dossier de classement du domaine n'a pas été retenu pour cause de conflits d'intérêts. Afin d'obtenir une garantie d'obligation de conserver l'authenticité et l'intégrité du domaine historique, les étudiants ont choisi de soumettre une nouvelle demande de classement à M. Jean-François Hébert, Directeur général des patrimoines et de l'architecture et à M. Albéric de Montgolfier, président de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA).

Nous estimons qu'il est du devoir de chaque citoyen de se battre pour conserver des sites comme Grignon, qui nous fournissent de nombreux services écosystémiques et dont l'importance au vue de la crise écologique sera renforcée dans les prochaines années.

La communauté AgroParisTech



Le château de Grignon d'époque Louis XIII



Les abords du Ru de Gally



Photographe:  
Jacques De Givry